


Indicateurs et protocoles de recherche pour l'évaluation des producteurs et négociants d'huile de palme – novembre 2018

Le SPOTT repose sur un cadre précis de [119 indicateurs et protocoles de recherche destinés à évaluer les producteurs et négociants d'huile de palme](#) en fonction de la communication publique de leurs politiques, de leurs activités et de leurs engagements pris en faveur des bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Ce cadre permet d'évaluer toutes les entreprises concernées par le SPOTT de manière équitable et cohérente. Pour gagner des points, une entreprise doit communiquer publiquement les informations requises sur son site web ; dans ses rapports annuels, ses rapports sur la durabilité, ses présentations et autres documents publics ; sur les sites web de sa société mère et/ou de ses filiales (le cas échéant) ; ou sur des tierces plateformes spécifiques (« sources extérieures »).

 Politique et prise d'initiatives en faveur de la durabilité		
N°	Indicateur	Protocoles de recherche
1	Politique ou engagement en faveur de la durabilité pour toutes les activités d'huile de palme	<p>✔ [1 point] Oui : A sa propre politique pour une huile de palme durable/responsable/éthique (ou équivalente) pour l'ensemble des activités d'huile de palme (soit toute l'huile de palme produite, achetée et/ou négociée), ou s'engage clairement à respecter la politique de sa société mère ou de l'acheteur couvrant toutes ses activités. Peut s'agir d'un document à part ou de politiques de durabilité claires. La politique doit s'appliquer aux différentes dimensions de la durabilité de toutes les activités de l'entreprise, dont diverses problématiques sociales et environnementales.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : S'engage à respecter la politique de sa société mère ou du fournisseur mais ne dit pas clairement qu'elle s'applique à toutes ses activités, ou a une politique dont on ne sait si elle s'applique à toutes ses activités (toute l'huile de palme produite, achetée et/ou négociée), ou politiques ou engagements flous.</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas de politique ni d'engagement, ou simple déclaration vague d'engagement en faveur de la durabilité, ou n'a qu'un programme de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).</p>
2	Politique ou engagement en faveur de la durabilité s'appliquant aux fournisseurs directs et tiers	<p>✔ [1 point] Oui : Précise que sa politique s'applique à tous les fournisseurs (directs et tiers), ou s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, et remplit tous les critères de l'indicateur précédent.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : La politique ne remplit qu'une partie des critères de l'indicateur précédent, ou l'on ignore si la politique s'applique à tous les fournisseurs (dont les fournisseurs tiers), ou seule une partie de la politique s'applique aux fournisseurs, ou l'entreprise applique aux fournisseurs/à l'approvisionnement une politique différente et plus restreinte que sa politique principale de durabilité, et tous les critères de l'indicateur précédents sont remplis.</p> <p>✖ [0 point] Non : Ni politique, ni engagement conforme à l'indicateur précédent, ou la politique ne s'applique pas aux fournisseurs directs ou tiers.</p>
3	Poste à responsabilité haut placé consacré à la durabilité	<p>✔ [1 point] Oui : Déclare avoir un poste haut placé chargé de la durabilité, p. ex. un membre du conseil d'administration, un directeur de la durabilité, un haut responsable de la durabilité, un comité de direction.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Équipe consacrée à la durabilité ou similaire, mais on ne sait pas bien qui est le responsable haut placé.</p> <p>✖ [0 point] Non : N'a pas déclaré d'employés chargés de la durabilité.</p>

4	Rapport de durabilité publié dans les deux dernières années	<p>✔ [1 point] Oui : Rapport de durabilité publié ou paru dans sa version actualisée dans les deux dernières années (autrement dit peut publier en 2017 un rapport couvrant 2016). Le rapport annuel est accepté si le contenu relatif à la durabilité est suffisamment exhaustif (il traite à la fois les aspects sociaux et environnementaux et contient plus de deux pages consacrées à la durabilité de l'huile de palme).</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Publié il y a plus de deux ans.</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas de rapport, ou rapport annuel trop vague.</p> <p>Source extérieure : Base de données GRI.</p>
5	Membre de plusieurs programmes sectoriels ou autres initiatives externes visant à améliorer la durabilité de l'huile de palme	<p>✔ [1 point] Oui : Membre de deux programmes ou plus.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Membre d'un seul programme, ou seule la filiale/société mère est membre.</p> <p>✖ [0 point] Non : N'est membre d'aucun programme relatif à l'huile de palme.</p> <p>N. B. : Parmi ces programmes, citons TFT, POIG, UNGC, WBCSD, TFA 2020, HCS Approach Steering Group, HCV Network, FFA, NCC, CGF, GAA ou tout autre programme portant clairement sur la durabilité de l'huile de palme (chaque programme étant évalué au cas par cas). Idéalement, l'entreprise doit mentionner directement son adhésion sur son site web ou dans ses propres rapports, et doit figurer explicitement comme membre.</p>
6	Rapport de vérification de la conformité à la charte du Palm Oil Innovation Group (POIG), si membre du POIG	<p>Désactiver si l'entreprise n'est pas membre du POIG.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise est membre du POIG, et un rapport de vérification de la conformité a été publié.</p> <p>✖ [0 point] Non : L'entreprise est membre du POIG, mais aucun rapport de vérification de la conformité n'a été publié.</p>
7	Activités conjointes avec des gouvernements, des ONG ou le monde universitaire pour améliorer la durabilité de l'huile de palme.	<p>✔ [1 point] Oui : Des activités sont organisées conjointement avec des gouvernements, des ONG ou le monde universitaire pour améliorer globalement la durabilité dans les régions où l'entreprise est présente. Exemples : démarches multilatérales, partenariats avec les communautés, projets spécifiques, renforcement des programmes de certification.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Des activités sont organisées avec des gouvernements, des ONG ou le monde universitaire, mais l'entreprise ne donne pas ou peu de détails, ou ces activités ne portent pas clairement sur la durabilité globale.</p> <p>✖ [0 point] Non : Activités de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>



Superficie, cartes et traçabilité

N°	Indicateur	Protocoles de recherche
8	Superficie totale gérée/contrôlée pour le palmier à huile (ha)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Ensemble des terres possédées par l'entreprise qui sont gérées/contrôlées pour le palmier à huile (peut inclure les infrastructures ou d'autres cultures si clairement indiqué).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Données de plus de deux ans, ou indique les terres totales possédées (dont les autres cultures) mais la surface consacrée au palmier à huile est floue, ou les données transmises ne couvrent pas le champ connu des activités de l'entreprise, ou les chiffres sont difficiles à calculer (p. ex. superficie totale moins plantations de caoutchouc).</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue, ou les chiffres transmis cumulent les terres contrôlées par l'entreprise et ses fournisseurs indépendants.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 2.1.7 Total land controlled/managed for oil palm cultivation (autosum)</p>
9	Superficie totale des plantations de palmier à huile (ha)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Superficie totale des plantations de palmier à huile, dont l'exploitation centrale/nucleus et les surfaces des petits exploitants associés/plasma, le cas échéant.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Données de plus de deux ans, ou les données transmises ne couvrent pas le champ connu des activités de l'entreprise, ou chiffres difficiles à calculer.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue, ou les chiffres transmis cumulent les terres contrôlées par l'entreprise et ses fournisseurs indépendants.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 2.1.2 Total land controlled/managed for oil palm cultivation, planted</p>
10	Superficie des plantations des petits exploitants associés/plasma (ha)	<p>Désactiver si pas de petits exploitants associés/plasma ou si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Superficie totale des plantations de palmier à huile des petits exploitants associés/plasma.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Données de plus de deux ans, ou les données transmises ne couvrent pas le champ connu des activités de l'entreprise, ou chiffres difficiles à calculer.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 2.1.6 Total land under scheme/plasma smallholders certified et 2.1.6.1 Total land under scheme/plasma smallholders uncertified</p>
11	Surfaces non plantées (destinées à être plantées ultérieurement) (ha)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Terres non encore plantées mais affectées à la plantation future de palmiers à huile ou pour lesquelles les permis de plantation de palmiers à huile nécessaires ont été obtenus (p. ex. obtention du HGU en Indonésie).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Terminologie floue (« implantable » ou « non plantée y compris infrastructures »), ou données de plus de deux ans, ou les données transmises ne couvrent pas le champ connu des activités de l'entreprise, ou chiffres difficiles à calculer.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 2.1.3 Total area unplanted.</p>

12	Terres mises de côté pour la conservation, dont terres à haute valeur de conservation (HVC) (ha)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Terres mises de côté pour la conservation, dont terres HVC, terres HCS et autres terres comme les tourbières, les pentes raides.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Données de plus de deux ans, ou les données transmises ne couvrent pas le champ connu des activités de l'entreprise, ou chiffres difficiles à calculer.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue, ou les chiffres transmis cumulent les terres mises de côté par l'entreprise et ses fournisseurs.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 2.1.4 Total land designated and managed as HVC areas ; 2.1.5 Other conservation area sets aside excluding HVC areas.</p>
13	Surfaces à infrastructures (ha)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Surfaces à infrastructures (p. ex. moulins, routes, bâtiments).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Données de plus de deux ans, ou les données transmises ne couvrent pas le champ connu des activités de l'entreprise, ou chiffres difficiles à calculer.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
14	Nombre et noms des huileries possédées par l'entreprise	<p>Désactiver si l'entreprise ne possède pas d'huileries.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Nombre et noms des huileries possédées par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Données de plus de deux ans, ou les données transmises ne couvrent pas le champ connu des activités de l'entreprise, ou l'entreprise ne fournit que le nombre ou les noms des huileries.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p> <p>Sources extérieures : RSPO ACOP 2.6.1 Number of Palm Oil Mills operated ; producteurs certifiés RSPO ; cartes de One Oil Palm.</p>
15	Cartes ou coordonnées des huileries possédées par l'entreprise	<p>Désactiver si l'entreprise ne possède pas d'huileries. Les informations doivent être concentrées à un ou deux endroits, et non éparpillées.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Noms et coordonnées, ou adresses permettant de localiser les huileries sur GoogleMaps, ou noms et cartes géoréférencées (shapefile, kml) pour toutes les huileries.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Idem mais seulement pour certaines huileries, ou données de plus de deux ans, ou image statique montrant l'emplacement de toutes les huileries, ou seulement les noms des huileries, ou informations vagues concernant les points susmentionnés.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue, ou le fichier de l'image statique n'est pas à l'échelle locale (on ne peut déterminer précisément l'emplacement de l'huile), ou le texte sur l'image est illisible.</p> <p>Sources extérieures : Global Forest Watch – usines d'huile de palme et huileries RSPO ; GeoRSPO.</p>
16	Nombre et noms des huileries des fournisseurs	<p>Désactiver si l'entreprise n'est pas un transformateur/négociant ou s'approvisionne uniquement auprès de ses propres huileries.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Noms et sociétés mères de toutes les huileries des fournisseurs (huileries fournissant de l'huile de palme brute (HPB) et de l'huile de palmiste (HP)).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : N'indique que le nombre d'huileries de fournisseurs, ou certaines informations relatives aux noms/sociétés mères, ou les informations ci-dessus sont imprécises, ou données de plus de deux ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Données de plus de cinq ans.</p>

17	Cartes des propriétés/unités de gestion	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant. Les informations doivent être concentrées à un ou deux endroits, et non éparpillées.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Noms et cartes géoréférencées indiquant clairement les limites de toutes les propriétés (p. ex. shapefile ou KML), ou l'entreprise affirme que les cartes représentent 100 % des concessions couvertes par le RSPO ACOP.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Noms et cartes géoréférencées pour certaines propriétés, ou on ne peut établir si toutes les propriétés sont renseignées, ou l'entreprise ne fournit qu'un fichier image montrant la situation à l'échelle locale de toutes les/certaines propriétés, ou données de plus de deux ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou datation inconnue, ou le fichier de l'image statique n'est pas à l'échelle locale (on ne peut déterminer précisément l'emplacement de l'huilerie), ou le texte sur l'image est illisible.</p> <p>Sources extérieures : RSPO ACOP 5.1 Concession map ; 5.2 Map declaration ; Global Forest Watch - concessions de palmiers à huile ; GeoRSPO.</p>
18	Cartes des petits exploitants associés/plasma	<p>Désactiver si pas de petits exploitants associés/plasma ou si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Cartes géoréférencées (shapefile ou KML) pour toutes les petites exploitations associées.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Cartes géoréférencées pour certaines petites exploitations associées, ou on ne peut établir si toutes les petites exploitations associées sont renseignées, ou l'entreprise ne fournit qu'un fichier image montrant la situation à l'échelle locale de toutes les/certaines petites exploitations associées, ou données de plus de deux ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou datation inconnue, ou le fichier de l'image statique n'est pas à l'échelle locale (on ne peut déterminer précisément l'emplacement de la propriété), ou le texte sur l'image est illisible.</p> <p>Source extérieure : GeoRSPO.</p>
19	Engagement assorti d'une échéance visant à atteindre une traçabilité de 100 % au niveau de l'huilerie	<p>Désactiver si l'entreprise n'est pas un transformateur/négociant ou s'approvisionne uniquement auprès de ses propres huileries.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Engagement assorti d'une échéance visant à atteindre 100 % de traçabilité au niveau de l'huilerie (ou 100 % de traçabilité dans les huileries de la chaîne d'approvisionnement), ou traçabilité à 100 % déjà atteinte (dans les deux dernières années).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engagement en faveur d'une traçabilité inférieure à 100 %, ou non assorti d'une échéance, ou pris dans le passé mais non honoré.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
20	Engagement assorti d'une échéance visant à atteindre une traçabilité de 100 % au niveau de la plantation	<p>✔ [1 point] Oui : Engagement assorti d'une échéance visant à atteindre 100 % de traçabilité au niveau de la plantation (ou 100 % de traçabilité des régimes de fruits frais (RFF)), ou traçabilité à 100 % déjà atteinte (dans les deux dernières années).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engagement en faveur d'une traçabilité inférieure à 100 %, ou non assorti d'une échéance, ou pris dans le passé mais non honoré, ou déclaration vague omettant de préciser si au niveau de la plantation ou de la ferme.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
21	Pourcentage de l'approvisionnement traçable au niveau de l'huilerie (au-delà de 80 %)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est pas un transformateur/négociant ou s'approvisionne uniquement auprès de ses propres huileries. Pour les opérations en aval, pourcentage global de l'approvisionnement en huile de palme (huile de palme brute (HPB) et huile de palmiste (HP)) traçable jusqu'aux huileries (ou pourcentage de traçabilité vers l'huilerie pour les raffineries et les usines de broyage de palmiste).</p> <p>✔ [2 points] Oui : 80-100 %</p> <p>Ⓟ [1,5 point] Partiel : 60-79 %.</p> <p>Ⓟ [1 point] Partiel : 40-59 %</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : 20-39 %</p> <p>✘ [0 point] Non : 0-19 %, ou données de plus de deux ans.</p>

22	Pourcentage des régimes de fruits frais (RFF) des huileries de l'entreprise traçables jusqu'au niveau de la plantation (au-delà de 75 %).	<p>Désactiver si l'entreprise ne possède pas d'huileries. Pour les huileries de l'entreprise (opérations en amont), pourcentage global de l'approvisionnement en RFF traçable jusqu'à la plantation, y compris les petits exploitants et fournisseurs, le cas échéant. Peut être calculé à partir du pourcentage de la certification Identité préservée de la RSPO.</p> <p>✓ [2 points] Oui : 75 %-100 %.</p> <p>Ⓟ [1,5 point] Partiel : 50-74 %</p> <p>Ⓟ [1 point] Partiel : 25-49 %</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : 1-24 %</p> <p>✗ [0 point] Non : 0 %, ou données de plus de deux ans.</p> <p>Source extérieure : Producteurs certifiés RSPO.</p>
23	Pourcentage des régimes de fruits frais (RFF) des huileries des fournisseurs traçables jusqu'au niveau de la plantation (au-delà de 75 %).	<p>Désactiver si l'entreprise n'est pas un transformateur/négociant ou s'approvisionne uniquement auprès de ses propres huileries. Pour les opérations en aval, pourcentage global de l'approvisionnement en RFF ou approvisionnement en huile de palme (huile de palme brute (HPB) et huile de palmiste (HP)) des huileries des fournisseurs traçable jusqu'à la plantation.</p> <p>✓ [2 points] Oui : 75 %-100 %.</p> <p>Ⓟ [1,5 point] Partiel : 50-74 %</p> <p>Ⓟ [1 point] Partiel : 25-49 %</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : 1-24 %</p> <p>✗ [0 point] Non : 0 %, ou données de plus de deux ans.</p>




Déforestation et biodiversité

N°	Indicateur	Protocoles de recherche
24	Objectif zéro déforestation	<p>✓ [1 point] Oui : S'engage à respecter l'objectif « aucune déforestation » ou « zéro déforestation », ou déclare formellement que l'entreprise ne va pas développer son exploitation sur des terres HVC, HCS et des tourbières.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : N'a pas défini d'objectif de déforestation précis (reconnait que la perte de certaines surfaces boisées pourrait être compensée par la restauration d'autres forêts, p. ex. en achetant des crédits REDD+ ou compensatoires ou via la compensation écologique), ou objectifs de non déforestation vagues.</p> <p>✗ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
25	L'objectif zéro déforestation s'applique aux petits exploitants associés et fournisseurs indépendants	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou n'a ni petits exploitants associés, ni fournisseurs indépendants.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'objectif (lutte contre la déforestation ou zéro déforestation) s'applique aux petits exploitants associés et aux fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux, ou à seulement l'un des deux si elle n'a que l'un ou l'autre), ou à tous les fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'objectif ne s'applique qu'aux petits exploitants associés ou aux fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux), et remplit tous les critères de l'indicateur précédent.</p> <p>✗ [0 point] Non : L'objectif ne remplit qu'une partie des critères de l'indicateur précédent, ou absence d'objectif.</p>


26	Critères de définition de la déforestation	<p>✔ [1 point] Oui : Précise les critères ou les types de forêts/surfaces ne devant pas être déboisées, p. ex. forêts primaires, paysages forestiers intacts (PFI), forêts secondaires, forêts perturbées, terres HCS, terres HVC.</p> <p>✘ [0 point] Non : N'indique aucun critère.</p>
27	Preuves de la surveillance de la déforestation	<p>✔ [1 point] Oui : Précise comment la déforestation est surveillée (p. ex. en surveillant l'empiètement), y compris l'étendue de la superficie surveillée et/ou la période.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Méthodologie, étendue de la superficie où la déforestation est surveillée et/ou période vagues.</p> <p>✘ [0 point] Non : Données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
28	Exemples de gestion d'habitat et/ou de restauration d'habitat	<p>✔ [1 point] Oui : Plusieurs exemples ou preuves d'activités de gestion d'habitat ou de restauration d'habitat dans les terres mises de côté par l'entreprise pour la conservation ou dans les paysages bordant les exploitations de l'entreprise (dont les activités dans les zones HVC et HCS, les zones tampons, les forêts, les tourbières, les mangroves, les zones humides).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Un seul exemple de gestion ou de restauration d'habitat.</p> <p>✘ [0 point] Non : Données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p> <p>N. B. : Ces activités peuvent consister à réhabiliter des zones riveraines, restaurer des forêts indigènes, améliorer des mangroves, planter des arbres, délimiter clairement des zones, installer des panneaux, planter des espèces indigènes, veiller à ce qu'aucune route ne traverse les terres, surveiller l'affaissement des tourbières, limiter l'accès, patrouiller.</p>
29	Mettre en œuvre une stratégie de conservation de la biodiversité au niveau du paysage	<p>✔ [1 point] Oui : Mise en œuvre d'une stratégie au niveau du paysage qui mette l'accent sur la conservation écologique/de la biodiversité (ou similaire).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Déclaration reconnaissant l'importance d'une stratégie au niveau du paysage, mais mise en œuvre incertaine ou informations disponibles trop vagues.</p> <p>✘ [0 point] Non : Données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
30	Objectif de conservation de la biodiversité	<p>✔ [1 point] Oui : Objectif de conservation de la biodiversité allant au-delà de la simple mention des HVC.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne mentionne que la biodiversité, ou ne mentionne la biodiversité qu'en lien avec les HVC.</p>
31	Objectif de non mise en danger des espèces à l'état de conservation préoccupant, tel que défini par un système de classement des espèces international ou national	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage à protéger les espèces à l'état de conservation préoccupant (rares, menacées, en danger), tel que défini par un système de classement idoine (p. ex. la Liste rouge de l'UICN, une liste rouge nationale).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : S'engage clairement à protéger des espèces mais omet de mentionner un système de classement des espèces, ou objectif vague (p. ex. s'engage uniquement à essayer de protéger) mais basé sur un système de classement des espèces.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
32	Objectif de non chasse ou de chasse durable des espèces	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage à ne chasser aucune espèce ou à ne permettre qu'une chasse durable (c'est-à-dire une chasse de subsistance pratiquée par les communautés locales n'entraînant pas le déclin des populations des espèces locales).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : S'engage uniquement à ne pas chasser les espèces en danger, menacées et rares, ou l'objectif de non chasse ne s'applique qu'à une partie des activités (p. ex. pas de chasse uniquement dans les zones mises de côté pour la conservation).</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>

33	Exemples d'activités de conservation d'espèces	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Plusieurs exemples ou preuves d'activités de conservation ciblant des espèces spécifiques (animaux et/ou plantes) dans les concessions de l'entreprise ou les zones qu'elle a mises de côté, ou dans les environs des exploitations de l'entreprise. Par exemple : activités de lutte contre le braconnage ; formations ou activités pédagogiques sur la biodiversité/les espèces ; lutte contre les espèces invasives ; lutte contre le trafic d'espèces sauvages ; installation de panneaux sur la non chasse des espèces ; installation de nichoirs ; plantation d'arbres en danger.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Un seul exemple de conservation d'espèce, ou ne mentionne que le suivi d'espèce et reste vague quant à l'application de ces données à la conservation d'espèces, ou ne mentionne la conservation d'espèces que dans des régions où l'entreprise est absente (p. ex. financement philanthropique de programmes de conservation d'espèces à l'étranger).</p> <p>✖ [0 point] Non : Données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
----	--	--

	Haute valeur de conservation (HVC), Haut stock de carbone (HCS) et études d'impact	
N°	Indicateur	Protocoles de recherche
34	Objectif de réalisation d'évaluations des hautes valeurs de conservation (HVC)	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage à réaliser des études sur la HVC pour toute nouvelle exploitation/plantation ou définit un objectif HVC pour tout l'approvisionnement.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Difficile de dire si s'applique à toute nouvelle exploitation/plantation, ou l'entreprise ne fait part d'aucun engagement propre mais est membre de la RSPO, et s'engage au titre de la NPP RSPO.</p> <p>✖ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
35	L'objectif HVC s'applique aux petits exploitants associés et fournisseurs indépendants	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou n'a ni petits exploitants associés, ni fournisseurs indépendants.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'objectif HVC s'applique aux petits exploitants associés et fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux, ou à seulement l'un des deux si elle n'a que l'un ou l'autre), ou à tous les fournisseurs, et remplit tous les critères de l'indicateur précédent.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'objectif ne remplit que partiellement les critères de l'indicateur précédent, ou l'objectif ne s'applique qu'aux petits exploitants associés ou aux fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux), et remplit tous les critères de l'indicateur précédent.</p> <p>✖ [0 point] Non : L'objectif ne s'applique qu'aux petits exploitants associés ou aux fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux), et ne remplit que partiellement les critères de l'indicateur précédent, ou l'objectif ne s'applique pas aux petits exploitants associés ou aux fournisseurs indépendants.</p>
36	Objectif de recours exclusif aux experts de la haute valeur de conservation (HVC) agréés par le système d'évaluation de permis pour évaluateurs (ALS) du HVC Resource Network	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : S'engage à faire appel aux évaluateurs agréés par l'ALS du HVC.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Mentionne les évaluateurs du HCVRN mais pas spécifiquement l'ALS, ou ne fait part d'aucun engagement propre mais est membre de la RSPO, et s'engage au titre de la NPP RSPO.</p> <p>✖ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>

37	Évaluations des hautes valeurs de conservation (HVC) pour les plantations réalisées avant janvier 2015, et plans de gestion et de suivi connexes	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Au moins une étude accessible au public sur la HVC (rapport complet ou synthèse) portant sur une plantation réalisée avant janvier 2015. Toutes les études sur la HVC accessibles au public sont assorties de plans de gestion et de suivi (complets ou synthèses).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Études sur la HVC accessibles au public, mais non assorties de plans de gestion et de suivi ou seulement assorties de plans de gestion et de suivi partiels, ou l'entreprise a communiqué sa NPP RSPO mais n'a rendu public aucun document connexe.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucune étude disponible, ou l'entreprise dit avoir réalisé des études sur la HVC mais aucun document ni synthèse n'est accessible au public.</p>
38	Évaluations des hautes valeurs de conservation (HVC) de toutes les nouvelles plantations depuis janvier 2015	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou s'il n'y a pas eu de nouvelle plantation depuis janvier 2015, sauf si l'entreprise a réalisé des études sur la HVC ne portant pas sur de nouvelles plantations.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Études sur la HVC (rapports ou synthèses) accessibles au public pour toutes les nouvelles plantations, ou en l'absence de nouvelle plantation une étude sur la HVC (rapport ou synthèse) accessible au public.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Études sur la HVC (rapports ou synthèses) accessibles au public uniquement pour certaines nouvelles plantations, ou l'entreprise a communiqué ses NPP RSPO pour toutes les nouvelles plantations mais les documents des études sur la HVC y afférents ne sont pas accessibles au public.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'études sur la HVC malgré de nouvelles plantations signalées.</p> <p>Sources extérieures : HCVRN ; notices de NPP RSPO ; RSPO ACOP 2015 2.6.1 Area planted in this reporting period ; RSPO ACOP 2016 et 2017 2.4.1 New area planted in this reporting period.</p>
39	Plans de gestion et de suivi de la haute valeur de conservation (HVC) de toutes les nouvelles plantations depuis janvier 2015	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou s'il n'y a pas eu de nouvelle plantation depuis janvier 2015, sauf si l'entreprise a réalisé des études sur la HVC ne portant pas sur de nouvelles plantations.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Plans de gestion et de suivi de la HVC (rapports ou synthèses) accessibles au public pour TOUTES les nouvelles plantations, ou en l'absence de nouvelle plantation un plan de gestion et de suivi de la HVC (rapport ou synthèse) accessible au public.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Plans de gestion et de suivi de la HVC (rapports ou synthèses) accessibles au public uniquement pour certaines nouvelles plantations, ou l'entreprise a communiqué ses NPP RSPO pour toutes les nouvelles plantations mais les documents des plans de gestion et de suivi de la HVC y afférents ne sont pas accessibles au public.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de plans de gestion et de suivi de la HVC malgré de nouvelles plantations signalées.</p> <p>Source extérieure : Notices de NPP RSPO.</p>
40	Examen satisfaisant de toutes les évaluations des hautes valeurs de conservation (HVC) réalisées depuis janvier 2015 par le HCV ALS Quality Panel	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou s'il n'y a pas eu de nouvelle plantation depuis janvier 2015, sauf si l'entreprise a réalisé des études sur la HVC ne portant pas sur de nouvelles plantations.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Toutes les évaluations des HVC réalisées depuis janvier 2015 ont passé un contrôle qualité et sont jugées satisfaisantes.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Seules certaines évaluations des HVC réalisées depuis janvier 2015 ont été examinées et jugées satisfaisantes, ou les évaluations sont en cours d'examen sur le site web du HCVRN.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucune évaluation examinée ou aucune jugée satisfaisante.</p> <p>Source extérieure : Synthèses publiques du HCVRN.</p>


41	Engagement en faveur de l'approche Haut stock de carbone (HCS)	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage à appliquer l'approche HCS, telle que définie par le HCS Approach Toolkit, à tout nouveau développement/approvisionnement et toute nouvelle plantation.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Difficile d'établir si s'applique à tout nouveau développement et toute nouvelle plantation, ou l'entreprise n'utilise peut-être pas l'approche HCS mais une autre méthodologie d'évaluation des hauts stocks de carbone.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
42	Évaluations des Hauts stocks de carbone (HCS)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou si aucune nouvelle plantation depuis janvier 2016.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Tout rapport ou toute synthèse d'évaluation HCS accessible au public, appliquant soit l'approche HCS, soit une autre méthodologie d'évaluation des hauts stocks de carbone.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Évaluation HCS dans l'attente d'être examinée.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucune évaluation HCS soumise.</p> <p>Source extérieure : Évaluations archivées par HCS Approach.</p>
43	Objectif de réalisation d'études d'impact environnemental et social (EIES)	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage à réaliser des EIES (ou une EIE et une EIS) avant tout nouveau développement/toute nouvelle plantation. Les évaluations locales équivalentes sont acceptées, p. ex. l'AMDAL en lieu et place de l'EIE en Indonésie.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Ne s'engage pas clairement à réaliser des EIES avant tout nouveau développement/toute nouvelle plantation, ou ne mentionne que l'EIE/AMDAL ou l'EIS, ou si membre de la RSPO s'engage au titre de la NPP RSPO.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
44	Études d'impact environnemental et social (EIES) réalisées et assorties de plans de gestion et de suivi	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Au moins une EIES (rapport complet ou synthèse) accessible au public. Toutes les EIES accessibles au public sont assorties de plans de gestion et de suivi (complets ou synthèses).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : EIES accessibles au public, mais non assorties de plans de gestion et de suivi, ou seules les EIS ou EIE sont accessibles au public, ou l'entreprise a communiqué sa NPP RSPO mais n'a rendu public aucun document connexe.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucune étude disponible, ou l'entreprise dit avoir réalisé des EIES mais aucun document ni synthèse n'est accessible au public.</p> <p>Source extérieure : Notices NPP.</p>

	Tourbe, feux et émissions de gaz à effet de serre (GES)	
N°	Indicateur	Protocoles de recherche
45	Engagement à ne pas planter sur de la tourbe de quelque profondeur que ce soit	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage clairement à ne pas planter sur de la tourbe pour tout nouveau développement/approvisionnement et toute nouvelle plantation, en précisant bien que cet engagement concerne toutes les profondeurs de tourbière ou toutes les tourbières conformément à une définition communément admise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Seulement certaines profondeurs ou certaines tourbières, ou difficile d'établir si l'engagement s'applique à tout nouveau développement/approvisionnement et toute nouvelle plantation.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>

46	L'engagement sur la tourbe s'applique aux petits exploitants associés et fournisseurs indépendants	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou n'a ni petits exploitants associés, ni fournisseurs indépendants.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement sur la tourbe s'applique aux petits exploitants associés et aux fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux, ou à seulement l'un des deux si elle n'a que l'un ou l'autre), ou à tous les fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Ne s'engage que partiellement sur l'indicateur précédent, ou l'engagement ne s'applique qu'aux petits exploitants associés ou aux fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux).</p> <p>✘ [0 point] Non : L'engagement ne s'applique pas aux petits exploitants associés ou aux fournisseurs indépendants.</p>
47	Objectif de bonnes pratiques de gestion des sols et de la tourbe	<p>✔ [1 point] Oui : Objectif de bonnes pratiques de gestion (BPG) ou de bonnes pratiques agricoles (BPA) pour les sols ET la tourbe (ou juste les sols si l'entreprise indique clairement que ses terres ne sont pas sur des tourbières). Exemple : pas de dégradation des sols, réduction du tassement, pas d'érosion, ou conservation des sols. Doit s'engager pleinement sur les bonnes pratiques, pas juste certaines pratiques (p. ex. une simple déclaration sur la lutte contre l'érosion).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Objectif de BPG uniquement pour les sols ou la tourbe.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'engagement, ou ne couvre qu'un nombre limité de bonnes pratiques.</p>
48	Superficie possédée ou terres plantées sur de la tourbe	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Indique la superficie totale ou les terres plantées qui sont des tourbières.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Données de plus de deux ans, ou ne couvrent pas tout le champ connu des activités de l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
49	Preuves de bonnes pratiques de gestion des sols et de la tourbe	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Exemples de mise en œuvre des pratiques de gestion propices à la conservation des sols et de la tourbe (ou juste les sols si l'entreprise indique clairement que ses terres ne sont pas sur des tourbières). Par exemple : recyclage des nutriments ; ne pas planter sur des sols pauvres ou fragiles ; avoir recours au terrassement ou à une couverture végétale pour limiter l'érosion ; gérer les niveaux d'eau en faveur de la tourbe ; formations ou ateliers sur les sols ou la tourbe.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Donne uniquement des exemples de gestion des sols ou des tourbières (si possède des terres sur des tourbières).</p> <p>✘ [0 point] Non : Données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
50	Objectif zéro brûlage	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage clairement à ne rien brûler pour tout nouveau développement/approvisionnement/reboisement et toute nouvelle plantation.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Pas d'objectif brûlage mais difficile d'établir si s'applique à tout nouveau développement/approvisionnement/reboisement et toute nouvelle plantation, ou si s'engage uniquement à limiter le recours au feu.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
51	L'objectif zéro brûlage s'applique aux petits exploitants associés et fournisseurs indépendants	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou n'a ni petits exploitants associés, ni fournisseurs indépendants.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'objectif zéro brûlage s'applique aux petits exploitants associés et fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux, ou à seulement l'un des deux si elle n'a que l'un ou l'autre), ou à tous les fournisseurs, et remplit tous les critères de l'indicateur précédent.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'objectif ne remplit que partiellement les critères de l'indicateur précédent, ou l'objectif ne s'applique qu'aux petits exploitants associés ou aux fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux), et remplit tous les critères de l'indicateur précédent.</p> <p>✘ [0 point] Non : L'objectif ne s'applique qu'aux petits exploitants associés ou aux fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux) et ne remplit que partiellement les critères de l'indicateur précédent, ou pas d'engagement.</p>


52	Preuves de gestion et de surveillance des incendies	<p>✔ [1 point] Oui : Preuves attestant au moins une activité de surveillance des incendies et une activité de gestion des incendies. Par exemple : système de suivi des points chauds/incendies ; zone avec surveillance des points chauds/incendies ; protocole de gestion des incendies signalés ; mesures de lutte anti-incendie ; activités dans le cadre de la Fire Free Alliance.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Un seul type d'activité mentionné.</p> <p>✖ [0 point] Non : Données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
53	Détail/nombre de points chauds/incendies sur les terres de l'entreprise	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Nombre total de points chauds/incendies, ou détail de tous les points chauds/incendies sur une période donnée sur les terres de l'entreprise.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Compte-rendu trop vague des incendies/points chauds sur les terres de l'entreprise, ou données de plus de deux ans.</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
54	Détail/nombre de points chauds/incendies dans les paysages/chez les petits exploitants environnants	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Nombre total de points chauds/incendies ou détail de tous les points chauds/incendies sur une période donnée dans les paysages ou sur les parcelles des petits exploitants environnants.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Compte-rendu trop vague des incendies/points chauds dans les paysages et/ou sur les parcelles des petits exploitants environnants, ou données de plus de deux ans.</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
55	Engagement assorti d'une échéance visant à réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Engagement assorti d'une échéance visant à réduire, d'un montant donné et dans un cadre donné (par X % et d'ici 20XX), l'intensité des émissions de GES liées à toutes les activités d'huile de palme ou toutes les activités, ou engagement assorti d'une échéance déjà honoré.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'engagement pris ne couvre pas l'ensemble des activités liées à l'huile de palme, p. ex. ne s'applique qu'aux émissions des transports, ou l'entreprise a pour objectif de réduire les GES mais pas de calendrier, ou un calendrier mais pas d'objectif (p. ex. un plan de réduction des émissions de GES d'ici 2020 ne précisant pas de combien), ou a un objectif mais ne produit pas de rapports spécifiques sur l'intensité.</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas d'objectif, ou s'engage vaguement à réduire les émissions globales ou les émissions de GES.</p>
56	Émissions de GES issues de la modification de l'affectation des terres	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Fournit des chiffres sur les émissions suite à la modification de l'affectation des terres.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Difficile d'établir si les chiffres sont liés aux activités d'huile de palme ou à l'étendue globale des activités d'huile de palme, ou données de plus de deux ans.</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 6.1 Are you currently assessing your operational GHG emissions?</p>
57	Méthodologie employée pour calculer les émissions de GES	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Indique la méthodologie employée (ex : RSPO PalmGHG Calculator, ISCC GHG Emissions Calculation Methodology, ISPO Calculator, GHG Protocol).</p> <p>✖ [0 point] Non : Aucune méthodologie mentionnée.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 6.1 Are you currently assessing your operational GHG emissions?</p>

58	Progrès en vue de l'objectif de réduction de l'intensité des émissions de GES	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : A honoré/maintient son engagement ou avance vers la réalisation de l'objectif de réduction de l'intensité des GES.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Produit des rapports sur l'intensité des GES mais n'a pas fixé d'objectif (donc note 0 pour l'indicateur objectif), ou produit des rapports sur les progrès accomplis mais pas de progrès ou l'engagement ne couvre pas toutes les activités d'huile de palme, ou produits des rapports sur les progrès liés à un autre type de donnée sur les GES (p. ex. émissions globales), ou données de plus de deux ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de rapports, ou données de plus de cinq ans, ou produits des rapports mais omet l'intensité et pas d'amélioration.</p>
59	Pourcentage des huileries avec capture du méthane (100 %)	<p>Désactiver si l'entreprise n'a pas d'huileries ou n'est qu'un négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Toutes les huileries ont un système de capture du méthane ou du biogaz.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Seules certaines huileries ont un système de capture du méthane ou du biogaz.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucune huilerie n'a de système de capture du méthane ou du biogaz.</p>

 Gestion de l'eau, des substances chimiques et des ravageurs		
N°	Indicateur	Protocoles de recherche
60	Engagement assorti d'une échéance d'amélioration de l'utilisation de l'eau par tonne de RFF transformée	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Engagement assorti d'une échéance d'améliorer l'utilisation ou la consommation de l'eau dans toutes les activités d'huile de palme, ou objectif déjà atteint.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne porte que sur certaines activités de l'entreprise (p. ex. certaines huileries), ou l'entreprise s'engage à améliorer l'utilisation de l'eau mais sans se fixer une échéance, ou ne mentionne pas l'utilisation d'eau par tonne de RFF, ou l'engagement couvre l'ensemble des activités de l'entreprise (pas juste l'huile de palme).</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'engagement, ou engagement flou lié à l'utilisation de l'eau.</p>
61	Engagement assorti d'une échéance d'améliorer la qualité de l'eau (DBO et DCO)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Engagement assorti d'une échéance d'améliorer à la fois la DBO et la DCO dans toutes les activités d'huile de palme, ou s'applique à toutes les activités, ou objectif déjà atteint.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne couvre que certaines activités de l'entreprise (p. ex. certaines huileries), ou un ensemble limité de mesures de la qualité de l'eau (soit la DBO, soit la DCO), ou objectif d'amélioration de la qualité de l'eau non assorti d'une échéance.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'objectif ou objectif général de qualité de l'eau ne mentionnant ni la DBO, ni la DCO.</p>
62	Progrès accomplis en vue de l'objectif d'utilisation de l'eau	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : A honoré/maintient son engagement ou avance vers la réalisation de l'objectif d'utilisation de l'eau.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Communique les progrès accomplis sur l'utilisation de l'eau, mais pas d'objectif pour honorer l'engagement, ou communique une amélioration des chiffres sur l'utilisation de l'eau mais n'a pas pris d'engagement, ou ne communique pas sur l'intensité, ou données de plus de deux ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Communique les chiffres sur l'utilisation de l'eau mais pas d'amélioration nette, ou données de plus de cinq ans.</p>

63	Progrès accomplis en vue de l'objectif de qualité de l'eau (DBO et DCO)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : A honoré/maintient l'engagement ou avance vers la réalisation de l'objectif de qualité de l'eau (DBO et DCO), ou indique que la DBO et la DCO sont conformes aux seuils légaux.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Communique les progrès accomplis sur la qualité de l'eau, mais pas d'objectif pour honorer l'engagement ou pas de progrès réalisés en matière de DBO et de DCO, ou communique uniquement les chiffres pour la DBO ou la DCO, ou communique une amélioration de la qualité de l'eau mais n'a pas pris d'engagement, ou données de plus de deux ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou communique les chiffres sur la qualité de l'eau mais pas d'amélioration nette, ou données de plus de cinq ans.</p>
64	Protection des cours d'eau naturels grâce à des zones tampons	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : S'engage à ce qu'il y ait des zones tampons ou riveraines pour protéger les cours d'eau naturels pour l'ensemble des activités.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Il n'y a des zones tampons ou riveraines/une protection que pour une partie des activités, ou difficile de déterminer s'il y en a.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
65	Preuves du traitement des effluents des usines d'huile de palme (POME)	<p>Désactiver si l'entreprise n'a pas d'huileries ou n'est qu'un négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Traite les POME (ne se contente pas de les évacuer dans les cours d'eau sans les traiter dans des bassins ou dispositifs similaires).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Traite les eaux usées mais ne mentionne pas explicitement les POME.</p> <p>✘ [0 point] Non : Données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
66	Objectif de limitation de l'utilisation de substances chimiques, dont pesticides et engrais chimiques	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : S'engage à minimiser, réduire ou limiter l'utilisation de substances chimiques/toxines, et mentionne à la fois les engrais (chimiques) et les pesticides.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Mentionne juste la réduction de l'utilisation globale de substances chimiques, engrais chimiques ou pesticides.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
67	Zéro utilisation de paraquat	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : N'utilise pas de paraquat ou ne l'utilise qu'en cas d'urgence/dans des circonstances exceptionnelles.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Plan d'abandon progressif assorti d'une échéance.</p> <p>✘ [0 point] Non : Se contente d'une déclaration générale d'abandon progressif sans calendrier.</p>
68	Zéro utilisation de pesticides classés 1A et 1B par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : N'utilise pas de pesticides classés 1A et 1B par l'OMS ou n'en utilise qu'en cas d'urgence/dans des circonstances exceptionnelles.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Plan d'abandon progressif assorti d'une échéance.</p> <p>✘ [0 point] Non : Se contente d'une déclaration générale d'abandon progressif sans calendrier.</p>


69	Zéro utilisation de substances chimiques répertoriées dans la convention de Stockholm et la convention de Rotterdam	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : N'utilise pas de substances chimiques répertoriées dans la convention de Stockholm et la convention de Rotterdam ou n'en utilise qu'en cas d'urgence/dans des circonstances exceptionnelles.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Plan d'abandon progressif assorti d'une échéance, ou ne mentionne qu'une convention.</p> <p>✘ [0 point] Non : Se contente d'une déclaration générale d'abandon progressif sans calendrier.</p>
70	Approche de lutte intégrée contre les ravageurs (LIR)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Met en place une approche de lutte intégrée contre les ravageurs (LIR), p. ex. déclare clairement utiliser ou fournit des preuves de l'utilisation de techniques naturelles de lutte contre les ravageurs, de l'utilisation de plantes protectrices pour éliminer les ravageurs, chiffres montrant une réduction de l'utilisation de pesticides chimiques.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Mentionne la LIR, mais difficile d'établir si l'approche est mise en place, ou se contente de décrire ce qu'est la LIR.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
71	Utilisation de substances chimiques par ha ou liste des substances chimiques utilisées	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Chiffres de l'utilisation de substances chimiques par ha (p. ex. utilisation d'engrais ou degré de toxicité), ou liste des substances chimiques dans les activités d'huile de palme.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Chiffres de l'utilisation de substances chimiques pour certaines activités de l'entreprise uniquement, ou difficile d'établir sur quoi portent les chiffres, ou chiffres de plus de deux ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de chiffres communiqués.</p>

 Droits des communautés, fonciers et du travail		
N°	Indicateur	Protocoles de recherche
72	Engagement en faveur des droits humains, basé sur la Déclaration des droits de l'Homme de l'ONU ou les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'ONU	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage à respecter ou reconnaître les droits humains, et fait référence à la Déclaration des droits de l'Homme de l'ONU ou aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'ONU (dits également Principes Ruggie de l'ONU ou Cadre Ruggie « protéger, respecter, réparer »), ou s'engage en faveur des principes des droits humains en tant que membre du Pacte mondial de l'ONU. Peut mentionner la Déclaration des Nations unies ailleurs si l'entreprise s'engage clairement à la respecter.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : S'engage à respecter les droits humains mais ne mentionne pas la Déclaration des droits de l'Homme de l'ONU ou un texte équivalent.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne mentionne que les droits humains, sans prendre d'engagement clair.</p>

73	L'engagement sur les droits humains s'applique aux petits exploitants associés et fournisseurs indépendants	<p>Désactiver si l'entreprise n'a ni petits exploitants associés, ni fournisseurs indépendants</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement s'applique aux petits exploitants associés et fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux, ou à seulement l'un des deux si elle n'a que l'un ou l'autre), et remplit tous les critères de l'indicateur précédent.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne remplit que partiellement les critères de l'indicateur précédent, ou l'objectif ne s'applique qu'aux petits exploitants associés ou aux fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux), et remplit tous les critères de l'indicateur précédent.</p> <p>✘ [0 point] Non : L'engagement ne s'applique qu'aux petits exploitants associés ou aux fournisseurs indépendants (si l'entreprise a les deux) et ne remplit que partiellement les critères de l'indicateur précédent, ou pas d'engagement.</p>
74	Engagement à respecter les droits fonciers légaux et coutumiers	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage à respecter les droits fonciers (ou de propriété) légaux et coutumiers (ou traditionnels), ou les droits de possession et d'accès à/d'utilisation de la terre, ou s'engage à respecter les Directives volontaires de la FAO pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : S'engage uniquement à respecter les droits coutumiers, traditionnels ou d'utilisation de la terre, ou uniquement les droits fonciers légaux, ou ne les mentionne qu'en lien avec le CLIP.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne mentionne que la propriété foncière légale.</p>
75	Engagement à respecter les droits des communautés indigènes et locales, en mentionnant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ou la convention n° 169 de l'OIT	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage à respecter les droits des communautés autochtones et locales en mentionnant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ou la Convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, ou uniquement la convention n° 169 de l'OIT. Peut mentionner la Déclaration des Nations unies/convention n° 169 de l'OIT ailleurs si l'entreprise s'engage clairement à la respecter.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Ne mentionne pas la Déclaration des Nations unies ou l'OIT mais s'engage à respecter les droits des communautés locales et/ou autochtones, ou mentionne les communautés locales et autochtones uniquement dans le cadre du droit foncier ou du CLIP.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
76	Engagement en faveur du consentement libre, informé et préalable (CLIP)	<p>✔ [1 point] Oui : L'engagement en faveur du CLIP s'applique à tout nouveau développement/approvisionnement et toute nouvelle plantation, ou l'entreprise déclare que le CLIP est respecté pour toutes ses activités et ce qui s'y rattache.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engagement flou, ou l'entreprise ne fait part d'aucun engagement propre mais est membre de la RSPO, et s'engage au titre de la NPP RSPO.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
77	L'engagement en faveur du CLIP s'applique aux fournisseurs indépendants	<p>Désactiver si l'entreprise n'a pas de fournisseurs indépendants ou n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement en faveur du CLIP s'applique aux fournisseurs indépendants ou à tous les fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engagement partiel en faveur de l'indicateur précédent ou engagement flou.</p> <p>✘ [0 point] Non : Détails du processus accessibles mais vagues, ou juste une étude de cas de la mise en œuvre du CLIP.</p>
78	Détails du processus de consentement libre, informé et préalable (CLIP) accessibles	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Graphique, détail des mesures prises ou description de la méthodologie indiquant comment le principe du CLIP est mis en pratique.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Détails du processus accessibles mais vagues, ou juste une étude de cas de la mise en œuvre du CLIP.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'informations accessibles.</p>

79	Détails du processus de gestion des conflits fonciers accessibles	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Communique le processus de gestion des conflits fonciers, tel qu'un processus de résolution des conflits fonciers ou similaire.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Dit avoir défini un processus de gestion des conflits fonciers mais donne peu de détails, ou dit avoir un processus de gestion des conflits mais difficile d'établir s'il couvre les conflits fonciers.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'informations accessibles.</p>
80	Engagement à limiter les répercussions sur la sécurité alimentaire	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [1 point] Oui : S'engage à garantir la sécurité alimentaire des communautés locales en les aidant à diversifier leurs cultures et/ou à stabiliser le cours des denrées.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Mentionne uniquement la sécurité alimentaire ou l'accès à la nourriture, mais sans impliquer clairement les communautés locales, ou a mené une étude de cas sur la sécurité alimentaire mais pas formulé de politique.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
81	Engagement à fournir des services et des installations essentiels aux communautés	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage à fournir des services et des installations essentiels aux communautés. Au moins un exemple de la manière dont des installations et/ou services ont été fournis aux communautés.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engagement pris mais pas d'exemples, ou des exemples mais pas d'engagement.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ni engagement, ni exemples.</p>
82	Engagement à respecter tous les droits des travailleurs	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage à respecter les droits des travailleurs (ou du travail), en précisant à la fois les droits des employés permanents (ou directs) et intérimaires (ou indirects, migrants, occasionnels).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Mentionne uniquement les droits des travailleurs sans préciser l'étendue de l'engagement (autrement dit sans préciser s'il couvre tous les types d'employés).</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
83	Mention des conventions fondamentales de l'OIT ou des Principes du travail libre et équitable	<p>✔ [1 point] Oui : Fait référence à toutes les conventions fondamentales de l'OIT, soit en s'engageant à respecter toutes les conventions fondamentales de l'OIT et en précisant leur numéro, soit en employant les mêmes termes que dans l'intitulé des conventions (p. ex. l'entreprise parle de « liberté syndicale »), ou s'engage à respecter la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou les Principes du travail libre et équitable.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Fait référence à quatre conventions de l'OIT ou plus.</p> <p>✘ [0 point] Non : Fait référence à moins de quatre conventions de l'OIT.</p> <p>N. B. : Huit conventions fondamentales de l'OIT : Liberté syndicale (n° 87) ; droit d'organisation et de négociation collective (n° 98) ; travail forcé et abolition du travail forcé (n° 29 et 105) ; âge minimum (n° 138) ; pires formes de travail des enfants (n° 182) ; égalité de rémunération (n° 100) ; discrimination (n° 111).</p>
84	Nombre total d'employés	<p>✔ [0,5 point] Oui : Nombre total d'employés dans toutes les activités ou les activités d'huile de palme, si précisé.</p> <p>✘ [0 point] Non : Données de plus de deux ans, ou datation inconnue, ou chiffres difficiles à calculer à partir des données disponibles (p. ex. difficile d'additionner ou de soustraire facilement des chiffres clairement liés).</p>


85	Pourcentage ou nombre d'employés intérimaires	<p>✔ [1 point] Oui : Nombre d'employés intérimaires dans toutes les activités ou les activités d'huile de palme, si précisé. Peuvent aussi être qualifiés d'employés occasionnels, contractuels ou saisonniers.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Données de plus de deux ans, ou ne couvrent pas toute l'étendue des activités (autrement dit seulement les employés intérimaires d'un pays).</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas de données communiquées, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
86	Pourcentage ou nombre de femmes employées	<p>✔ [1 point] Oui : Nombre de femmes employées dans toutes les activités ou les activités d'huile de palme, si précisé.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Données de plus de deux ans, ou ne couvrent pas toute l'étendue des activités (autrement dit seulement les femmes employées dans un pays).</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas de données communiquées, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
87	Engagement à verser le salaire minimum	<p>✔ [1 point] Oui : Preuves que tous les travailleurs reçoivent le salaire minimum (p. ex. en utilisant le rapport du salaire au premier échelon sur le salaire minimum local conformément aux rapports de la GRI).</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Indique le salaire minimum ou déclare verser le salaire minimum légal, mais ne donne pas de preuves, ou tous les travailleurs ne reçoivent pas le même salaire (les intérimaires reçoivent moins), ou données de plus de deux ans.</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
88	Engagement à tenir compte de la santé et de la sécurité au travail	<p>✔ [1 point] Oui : S'engage à prendre en charge la santé et la sécurité au travail (ou normes équivalentes) pour tous les travailleurs.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne pas tous les employés (p. ex. seulement la santé et la sécurité dans les huileries, mais pas dans les plantations).</p> <p>✖ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
89	Temps perdu en raison d'accidents du travail	<p>✔ [1 point] Oui : Pour toute l'entreprise ou ses activités d'huile de palme. Mesures acceptées : taux de fréquence des accidents avec arrêt du travail, taux de journées perdues, taux de fréquence des accidents ou mesure équivalente.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Données fournies peu claires, ou données de plus de deux ans, ou les données ne couvrent manifestement pas tous les employés (p. ex. ne concernent que les activités dans un pays).</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue, ou les données ne couvrent pas les activités d'huile de palme.</p>
90	Nombre de décès suite à des accidents du travail	<p>✔ [1 point] Oui : Pour toute l'entreprise ou ses activités d'huile de palme.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Données fournies peu claires, ou données de plus de deux ans, ou les données ne couvrent manifestement pas tous les employés (p. ex. ne concernent que les activités dans un pays).</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue, ou les données ne couvrent pas les activités d'huile de palme.</p>
91	Fourniture d'équipements de protection individuelle et formation aux pesticides	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un négociant. Si l'entreprise est un transformateur, alors s'applique aux EPI et à la formation générale offerte, mais n'a pas besoin de porter spécifiquement sur l'utilisation de pesticides.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Fournit des équipements de protection individuelle (EPI) et donne des formations connexes (ex : formation aux pesticides ou substances chimiques) en lien avec les activités d'huile de palme.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Ne mentionne que les EPI ou les formations, ou les données ne couvrent manifestement pas tous les employés (p. ex. ne concernent que les activités dans un pays).</p> <p>✖ [0 point] Non : Ne déclare pas donner des EPI et des formations sur les pesticides.</p>

	Normes de certification	
N°	Indicateur	Protocoles de recherche
92	Membre de la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO)	<p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise toute entière ou le groupe est membre de la RSPO.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Seule(s) la ou les filiales est/sont membre(s).</p> <p>✘ [0 point] Non : Ni l'entreprise, ni ses filiales travaillant dans l'huile de palme ne sont membres, ou adhésion à la RSPO actuellement suspendue (si l'entreprise est suspendue de la RSPO, elle reste évaluée à l'aune des indicateurs de la RSPO).</p>
93	Dernière Communication annuelle des progrès (ACOP) de la RSPO soumise	<p>Si l'entreprise vient d'adhérer à la RSPO, elle n'a pas à soumettre d'ACOP la première année : désactiver l'indicateur pour la première année.</p> <p>✔ [0.5 point] Oui : Dernière ACOP soumise.</p> <p>✘ [0 point] Non : N'a pas soumis sa dernière ACOP (si l'entreprise est suspendue de la RSPO, elle reste évaluée à l'aune de l'indicateur).</p>
94	Liste de l'ensemble des pays et régions où l'entreprise est active dans la dernière Communication annuelle des progrès (ACOP) de la RSPO	<p>Si l'entreprise vient d'adhérer à la RSPO, elle n'a pas à soumettre d'ACOP la première année : désactiver l'indicateur pour la première année. Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [0,5 point] Oui : Tous les sites sur lesquels l'entreprise dit travailler en tant que producteur d'huile de palme sont indiqués dans l'ACOP.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pays ou région non indiquée, ou dernière ACOP non publiée (si l'entreprise est suspendue de la RSPO, elle reste évaluée à l'aune de l'indicateur), ou pas membre de la RSPO.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 2.3.1 Indonesia - Please indicate which province(s) ; 2.3.2 Malaysia - please indicate which state(s) ; 2.3.3 Other - please indicate which country(ies).</p>
95	Objectif assorti d'une échéance de 100 % des exploitations certifiées RSPO en 5 ans, ou 100 % des exploitations déjà certifiées RSPO	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [0,5 point] Oui : Objectif à atteindre en 5 ans ou déjà atteint.</p> <p>✘ [0 point] Non : Objectif fixé il y a plus de cinq ans ou non atteint.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 4.2 Year expected to achieve 100% RSPO certification of estates.</p>
96	Objectif assorti d'une échéance de 100 % des petits exploitants associés certifiés RSPO en 5 ans, ou 100 % des petits exploitants associés déjà certifiés RSPO	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou n'a pas de petits exploitants associés.</p> <p>✔ [0,5 point] Oui : Objectif à atteindre en 5 ans ou déjà atteint.</p> <p>✘ [0 point] Non : Objectif fixé il y a plus de cinq ans ou non atteint.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 4.3 Year expected to achieve 100% RSPO certification of associated smallholders and outgrowers.</p>

97	Année prévue pour la réalisation de l'objectif de 100 % de toutes les installations de transformation des produits de palme certifiées RSPO	<p>Désactiver si l'entreprise n'est pas un transformateur/négociant.</p> <p>✔ [0,5 point] Oui : Date butoir précisée ou objectif déjà atteint.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucune date butoir précisée.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP (processor) 3.3 Year expected to achieve 100% RSPO certification of all palm product processing facilities.</p>
98	Certifiée RSPO dans les trois ans suivant l'adhésion à la RSPO ou avant novembre 2010, pour les entreprises ayant adhéré avant la finalisation du système de certification de la RSPO en novembre 2007	<p>✔ [0,5 point] Oui : Certifiée dans les trois ans ou avant novembre 2010, ou dans les trois ans à compter de la construction d'huileries si l'entreprise n'en avait pas au moment de son adhésion.</p> <p>✘ [0 point] Non : Non certifiée dans les délais indiqués ci-dessus.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 4.1 Year of first RSPO estate certification (planned or achieved) ; (processor) 3.1 Year of first supply chain certification (planned or achieved).</p>
99	Pourcentage d'huileries certifiées RSPO (au-delà de 75 %)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un négociant ou ne possède pas d'huileries. Nombre d'huileries certifiées divisé par le nombre totale d'huileries.</p> <p>✔ [2 points] Oui : 75 %-100 %.</p> <p>🟡 [1,5 point] Partiel : 50-74 %</p> <p>🟡 [1 point] Partiel : 25-49 %</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : 1-24 %</p> <p>✘ [0 point] Non : 0 %.</p> <p>Sources extérieures : RSPO ACOP 2.6.2 Number of Palm Oil Mills certified ; producteurs certifiés RSPO.</p>
100	Pourcentage des superficies (ha) certifiées RSPO (au-delà de 75 %)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant. Superficie totale certifiée divisée par total des terres possédées/gérées pour l'huile de palme.</p> <p>✔ [2 points] Oui : 75 %-100 %.</p> <p>🟡 [1,5 point] Partiel : 50-74 %</p> <p>🟡 [1 point] Partiel : 25-49 %</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : 1-24 %</p> <p>✘ [0 point] Non : 0 %.</p> <p>Sources extérieures : RSPO ACOP 2.2.2 Total certified area ; producteurs certifiés RSPO.</p>

101	Pourcentage de petits exploitants associés (ha) certifiés RSPO (au-delà de 75 %)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou n'a pas de petits exploitants associés. Terres certifiées sous le régime des petits exploitants associés/plasma (ha) divisées par le total des terres sous le régime des petits exploitants associés/plasma (ha), ou volume de RFF fourni par les petits exploitants associés certifiés divisé par le volume total de RFF fourni par les petits exploitants associés.</p> <p>✓ [2 points] Oui : 75 %-100 %.</p> <p>Ⓟ [1,5 point] Partiel : 50-74 %</p> <p>Ⓟ [1 point] Partiel : 25-49 %</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : 1-24 %</p> <p>✗ [0 point] Non : 0 %.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 2.1.6.1 Total land under scheme/plasma smallholders uncertified ; 2.5.3 Scheme/plasma ; 2.5.4 Associated smallholders.</p>
102	Pourcentage de l'approvisionnement en RFF (tonnes) provenant de fournisseurs de RFF indépendants qui est certifié RSPO (au-delà de 75 %)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou n'a pas de fournisseurs indépendants, petits exploitants indépendants, planteurs sous-traitants ou autres fournisseurs tiers. Volume de RFF certifié (pour les petits exploitants indépendants, planteurs sous-traitants et/ou autres fournisseurs tiers) divisé par le volume total de RFF fourni.</p> <p>✓ [2 points] Oui : 75 %-100 %.</p> <p>Ⓟ [1,5 point] Partiel : 50-74 %</p> <p>Ⓟ [1 point] Partiel : 25-49 %</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : 1-24 %</p> <p>✗ [0 point] Non : 0 %.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 2.5.5 Independent smallholders ; 2.5.6 Outgrowers ; 2.5.7 Other 3rd party supplier Total FFB volume that is supplied.</p>
103	Pourcentage de toute l'huile de palme et tous les produits d'huile de palme manipulés/négociés/transformés (tonnes) certifié RSPO (au-delà de 75 %)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est pas un transformateur/négociant. Volume total manipulé/négocié/transformé par an qui est certifié RSPO divisé par le volume total manipulé/négocié/transformé par an.</p> <p>✓ [2 points] Oui : 75 %-100 %.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : 50-74 %</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : 25-49 %</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : 1-24 %</p> <p>✗ [0 point] Non : 0 %.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP (processor) 2.2.5 Total volume of all palm oil and oil palm products handled/traded/processed in the year ; 2.3.1 Volume handled/traded/processed in the year that is RSPO-certified (tonnes).</p>
104	Vend ou transforme/négocie de l'huile de palme certifiée RSPO via des chaînes d'approvisionnement Identité ségréguée ou préservée	<p>✓ [1 point] Oui : Vend (ou transforme/négocie si juste négociant) de l'huile de palme à l'Identité ségréguée ou préservée. Peut vendre d'autres huiles de palme en sus.</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne vend ni ne transforme/négocie d'huile de palme à l'Identité ségréguée ou préservée.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 3.1.3 Segregated ; 3.1.4 Identity Preserved? ; (processor) 2.3.1 Volume handled/traded/processed in the year that is RSPO-certified.</p>

105	Huile de palme durable d'Indonésie (ISPO) certifiée (100 %)	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou n'est pas présente en Indonésie.</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100 % des activités de l'entreprise (huileries et exploitations) certifiées ISPO. Doit préciser qu'elles sont certifiées, et non que des audits (ou équivalents) ont été réalisés.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Certaines des activités de l'entreprise sont certifiées ISPO.</p> <p>✘ [0 point] Non : Activités non certifiées ou déclare que seuls des audits ont été réalisés.</p>
106	Huile de palme durable de Malaisie (MSPO) certifiée	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou n'est pas présente en Malaisie.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Plus d'une des activités de l'entreprise est certifiée MSPO (si huilerie et exploitation sont au même droit, cela compte comme une activité).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Une seule des activités de l'entreprise (huilerie et exploitation) certifiée MSPO.</p> <p>✘ [0 point] Non : Activités non certifiées ou déclare que seuls des audits ont été réalisés.</p> <p>Source extérieure : Plantations, huileries et petits exploitants certifiés MSPO.</p>
107	Certifiée au titre d'un programme de certification volontaire de la durabilité (ex : ISCC, SAN, RSB, etc.)	<p>✔ [1 point] Oui : N'importe laquelle des activités d'huile de palme de l'entreprise certifiée au titre d'un programme volontaire (ex : ISCC, SAN, RSB, certification Bio).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Certification ISO 14001 uniquement, ou contrôlée mais pas encore clairement certifiée.</p> <p>✘ [0 point] Non : Membre d'un/de plusieurs programmes, mais pas encore certifiée ou contrôlée.</p>

	Petits exploitants et fournisseurs	
N°	Indicateur	Protocoles de recherche
108	Programme de soutien des petits exploitants associés	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou n'a pas de petits exploitants associés/plasma.</p> <p>✔ [1 point] Oui : A un programme de soutien des petits exploitants associés et précise en quoi consistent les différents types de soutien.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Soutient les petits exploitants, mais peu d'informations sur le type de petit exploitant ou les formes de soutien.</p> <p>✘ [0 point] Non : N'a pas de programme de soutien des petits exploitants associés.</p> <p>N. B. : À titre d'exemple, si l'entreprise est présente en Indonésie, elle peut être récompensée pour son programme plasma si elle indique clairement qu'elle a un programme de soutien (p. ex. elle mène un programme plasma qui forme aux bonnes pratiques agricoles), ou si elle indique clairement qu'elle aide les petits exploitants associés à devenir certifiés RSPO. Ces programmes peuvent porter sur les rendements et la productivité, la formation à la santé et la sécurité, les bonnes pratiques agricoles, la gestion financière, l'accès aux intrants et aux marchés, le développement de coopératives, la garantie de la propriété foncière, la certification, la fourniture de RFF recyclés servant d'engrais.</p>
109	Nombre ou pourcentage de petits exploitants associés participant au programme	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou n'a pas de petits exploitants associés/plasma.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Précise clairement le nombre ou le pourcentage de petits exploitants soutenus.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Donne quelques détails sur le nombre de petits exploitants mais ne dit pas combien sont directement soutenus, ou données de plus de deux ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>

110	Programme de soutien des petits exploitants indépendants	<p>Désactiver si l'entreprise n'est qu'un transformateur/négociant ou n'a pas de petits exploitants indépendants.</p> <p>✓ [1 point] Oui : A un programme de soutien des petits exploitants indépendants et précise en quoi consistent les différents types de soutien.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Soutient les petits exploitants indépendants, mais ne précise pas comment.</p> <p>✗ [0 point] Non : N'a pas de programme de soutien des petits exploitants indépendants.</p> <p>Source extérieure : RSPO ACOP 9.1 Are you currently supporting any independent smallholder groups? ; RSPO ACOP 9.2 How are you supporting them?</p>
111	Nombre ou pourcentage de petits exploitants indépendants participant au programme	<p>✓ [1 point] Oui : Précise clairement le nombre ou le pourcentage de petits exploitants soutenus.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Donne quelques détails sur le nombre de petits exploitants mais ne dit pas combien sont directement soutenus, ou données de plus de deux ans.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>
112	Processus mis en œuvre pour hiérarchiser, évaluer et/ou inciter les fournisseurs à se conformer à la politique et/ou aux exigences légales de l'entreprise	<p>Désactiver si l'entreprise n'a pas de fournisseurs.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Décrit les outils ou méthodes que l'entreprise utilise pour hiérarchiser, évaluer et/ou impliquer les fournisseurs sur les questions de conformité à sa politique ou à la loi (ex : évaluations des risques, suivi, détails du processus d'implication).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Décrit uniquement le processus pour garantir la conformité à certaines exigences légales ou certaines parties de sa politique (p. ex. mentionne uniquement le respect des droits humains), ou déclare mettre en œuvre un processus mais donne peu de détails.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'informations disponibles.</p>
113	Critères de suspension ou d'exclusion des fournisseurs	<p>✓ [1 point] Oui : Précise clairement les critères d'exclusion des fournisseurs, comme les mesures qui seront prises et les échéances qui leur seront assorties.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Précise les critères mais pas l'échéancier ni les mesures prises, ou critères flous.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas de critères accessibles.</p>
114	Pourcentage de fournisseurs évalués et/ou impliqués sur les questions de conformité aux exigences de l'entreprise	<p>Désactiver si l'entreprise n'a pas de fournisseurs.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Donne clairement le nombre ou le pourcentage de fournisseurs évalués/impliqués.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Chiffres flous, ou les informations ne sont liées qu'à une partie des activités de l'entreprise (ex : un seul pays d'implantation), ou données de plus de deux ans.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas de données, ou données de plus de cinq ans, ou datation inconnue.</p>



Gouvernance et réclamations

N°	Indicateur	Protocoles de recherche
115	Engagement à se comporter éthiquement et interdire la corruption	<p>✓ [1 point] Oui : S'engage à adopter un comportement éthique ou juste et à interdire la corruption (ou fraude).</p> <p>⚠ [0,5 point] Partiel : Ne mentionne que l'un ou l'autre.</p> <p>✗ [0 point] Non : Aucun engagement.</p>
116	Procédure de lancement d'alerte	<p>✓ [1 point] Oui : Communique des informations sur la procédure de lancement d'alerte ou la procédure de signalement d'un comportement malhonnête. Par exemple, un graphique ou une description claire des mesures prises, y compris des mesures de protection des lanceurs d'alerte.</p> <p>⚠ [0,5 point] Partiel : Précise uniquement qu'elle autorise le lancement d'alerte, mais ne donne pas de détails.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'informations disponibles.</p>
117	Système particulier de réclamation ou de plainte	<p>✓ [1 point] Oui : A des informations sur son système de réclamation ou de plainte (p. ex. les employés peuvent remplir un formulaire spécifique s'ils veulent se plaindre), ou des graphiques, ou une description claire des étapes à suivre.</p> <p>⚠ [0,5 point] Partiel : Déclare seulement avoir un système de réclamation mais reste vague, ou a un système pour certains problèmes uniquement, ou seulement en lien avec certaines politiques.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'informations disponibles.</p>
118	Le système de réclamation ou de plainte est accessible aux parties prenantes internes et externes	<p>✓ [1 point] Oui : Le système de réclamation ou de plainte est accessible aux parties prenantes internes et externes.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas de système de réclamation ou de plainte, ou le système n'est accessible qu'aux parties prenantes internes ou externes, ou difficile de dire qui y a accès.</p>
119	Détails des réclamations divulgués	<p>Détails des réclamations divulgués, si l'anonymat n'est pas demandé, dont les éléments suivants : date, problème, catégorie du plaignant, mesures prises, statut.</p> <p>✓ [2 points] Oui : Tous les éléments sont divulgués.</p> <p>⚠ [1 point] Partiel : Trois ou quatre éléments.</p> <p>⚠ [0,5 point] Partiel : Un ou deux éléments.</p> <p>✗ [0 point] Non : Aucun élément, ou l'entreprise ne fournit qu'un tableau récapitulatif du nombre de réclamations et de leur nature, ou données de plus de cinq ans.</p>